

Cours n°5 : Troubles liés aux traumatismes dans les classifications internationales : Le trouble stress post-traumatique (TSPT) dans les classifications internationales

On va aborder **les manifestations symptomatiques** du TSPT à travers les **critères diagnostiques** établis par la **CIM 11 (2022)** et le **DSM 5 TR (2023)**.

- **La classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes : CIM 11**

Les critères diagnostiques du TSPT selon la CIM 11 (2022) sont les suivants (6B40) :

Le trouble de stress post-traumatique (TSPT) peut se développer après une exposition à un événement ou à une série d'événements extrêmement menaçants ou terrifiants. Il se caractérise par tous les éléments suivants : **1)** revivre l'événement ou les événements traumatisques dans le présent sous la forme de souvenirs, flashbacks ou cauchemars intrusifs saisissants. Cela peut survenir via une ou plusieurs modalités sensorielles et s'accompagne généralement d'émotions bouleversantes, en particulier de peur ou d'horreur, et de sensations physiques intenses ; **2)** l'évitement de pensées et souvenirs de l'événement ou des événements, ou l'évitement d'activités, de situations ou de personnes rappelant l'événement ou les événements ; et **3)** des perceptions persistantes d'une menace actuelle accrue, visible par exemple sous la forme d'une hypervigilance ou d'une réaction de sursaut accrue à des stimuli tels que des bruits inattendus. Les symptômes persistent pendant au moins plusieurs semaines et entraînent une déficience significative dans les domaines personnel, familial, social, scolaire, professionnel ou d'autres domaines de fonctionnement importants.

- **Le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux : DSM 5 TR**

Les critères diagnostiques du TSPT selon le DSM-5 TR (2023) sont les suivants (F43.10) :

A. Exposition à la mort effective ou à une menace de mort, à une blessure grave ou à des violences sexuelles d'une (ou de plusieurs) des façons suivantes :

1. En étant directement exposé à un ou à plusieurs événements traumatisques.
2. En étant témoin direct d'un ou de plusieurs événements traumatisques survenus à d'autres personnes.
3. En apprenant qu'un ou plusieurs événements traumatisques sont arrivés à un membre de la famille proche ou à un ami

proche. Dans les cas de mort effective ou de menace de mort d'un membre de la famille ou d'un ami, le ou les événements doivent avoir été violents ou accidentels.

4. En étant exposé de manière répétée ou extrême aux caractéristiques aversives du ou des événements traumatisques (p. ex. intervenants de première ligne rassemblant des restes humains, policiers exposés à plusieurs reprises à des faits explicites d'abus sexuels d'enfants).

B. Présence d'un (ou de plusieurs) des symptômes envahissants suivants :

1. Souvenirs répétitifs, involontaires et envahissants provoquant un sentiment de détresse.
2. Rêves répétitifs provoquant un sentiment de détresse.

3. Réactions dissociatives (p. ex. flashbacks [scènes rétrospectives])

4. Sentiment intense ou prolongé de détresse psychique lors de l'exposition à des indices internes ou externes.

5. Réactions physiologiques marquées lors de l'exposition à des indices internes ou externes.

C. Evitement persistant des stimuli associés à un ou plusieurs événements traumatisques, comme en témoigne la présence de l'une ou des deux manifestations suivantes :

1. Evitement ou efforts pour éviter les souvenirs, pensées ou sentiments concernant ou étroitement associés à un ou plusieurs événements traumatisques et provoquant un sentiment de détresse.

2. Evitement ou efforts pour éviter les rappels externes (personnes, endroits, conversations, activités, objets, situations).

D. Altérations négatives des cognitions et de l'humeur, comme en témoignent deux (ou plus) des éléments suivants :

1. Incapacité de se rappeler un aspect important du ou des événements traumatisques

2. Croyances ou attentes négatives persistantes et exagérées concernant soi-même, d'autres personnes ou le monde.

3. Distorsions cognitives persistantes à propos de la cause ou des conséquences d'un ou de plusieurs événements traumatisques qui poussent le sujet à se blâmer ou à blâmer d'autres personnes.

4. Etat émotionnel négatif persistant (p. ex. crainte, horreur, colère, culpabilité ou honte).

5. Réduction nette de l'intérêt pour des activités importantes ou bien réduction de la participation à ces mêmes activités.

6. Sentiment de détachement d'autrui ou bien de devenir étranger par rapport aux autres.

7. Incapacité persistante d'éprouver des émotions positives.

E. Altérations marquées de l'éveil et de la réactivité, comme en témoignent deux (ou plus) des éléments suivants :

1. Comportement irritable ou accès de colère (avec peu ou pas de provocation) qui s'exprime typiquement par une agressivité verbale ou physique envers des personnes ou des objets.

2. Comportement irréfléchi ou autodestructeur.

3. Hypervigilance.

4. Réaction de sursaut exagérée.

5. Problèmes de concentration.

6. Perturbation du sommeil

F. La perturbation (symptômes des critères B, C, D et E) **dure plus d'un mois.**

G. La perturbation entraîne une souffrance cliniquement significative ou une altération du fonctionnement social, professionnel ou dans d'autres domaines importants.

H. La perturbation n'est pas imputable aux effets physiologiques d'une substance (p. ex. médicament, alcool) ou à une autre affection médicale.

Spécifier le type :

- Avec symptômes dissociatifs :

1. Dépersonnalisation :

2. Désocialisation

Spécifier si :

À expression retardée : Si l'ensemble des critères diagnostiques n'est présent que 6 mois après l'événement.